



## Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

Société pour l'étude et la protection de la faune et de ses milieux dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Membre de Nord Nature Environnement et de France Nature Environnement

Association régie par la loi du 1.7.1901  
Déclarée à la préfecture du Nord  
sous le n°10.127, le 28.10.1968 (J.O. du 6.11.1968)  
Agréée au titre de la protection de l'environnement  
(a. p. 24 10 2012 – CE : L141.1 et R141-1 à 141-20)

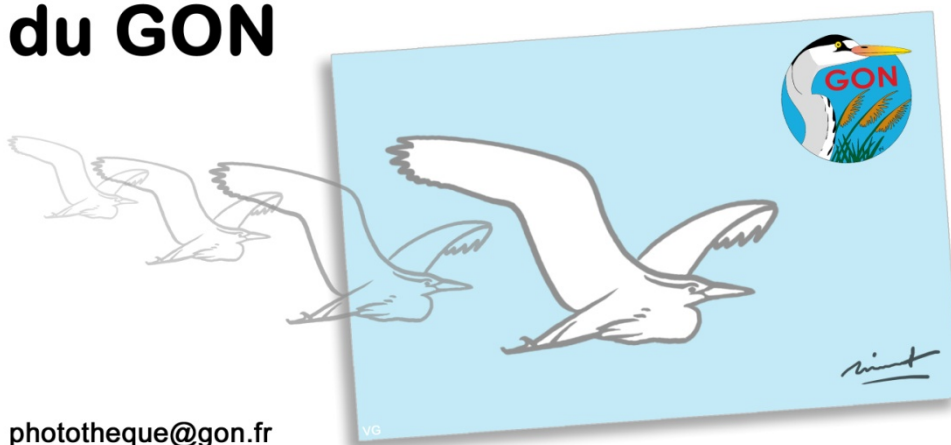
Agréée au titre de l'article 40, loi du 10.07.1976  
(a.m. 11.5.1978, J.O. 22.7.1978)

Association de jeunesse et d'Education populaire  
(n°59596, a.m. 23.5.1981)  
SIRET n° 420 294 134 00028



23, rue Gosselet - 59000 Lille - 03 20 53 26 50 - [contact@gon.fr](mailto:contact@gon.fr)

## La photothèque associative du GON



[phototheque@gon.fr](mailto:phototheque@gon.fr)

**CONVENTION**  
permettant l'utilisation  
dans les publications associatives courantes du GON  
des images et autres contenus produits  
par les membres et sympathisants de l'association

- Revu par une avocate pratiquant le droit de la photographie -

## **PREAMBULE**

Pour faire face aux besoins importants et croissants d'illustration pour les publications de l'association (imprimés divers, site Internet et Facebook, projections de la formation ornitho...), le GON a décidé de mettre en place une photothèque associative interne alimentée par les membres et sympathisants volontaires, destinée à ses besoins propres, et au sein de laquelle les échanges et flux d'images seront facilités.

L'objectif est aussi de mettre en valeur les talents des membres producteurs d'images et de faciliter la diffusion de leurs œuvres par le biais des actions du GON, tout en montrant les ressources et la vitalité de l'association, ainsi que la conviction militante des contributeurs qui mettent à disposition de l'association les productions qu'ils souhaitent.

La photothèque concerne surtout les photographies, mais elle est aussi ouverte aux autres créations (dessins, croquis, vidéo, enregistrements sonores).

Le GON est aussi bien conscient du contexte dans lequel évoluent les œuvres (images et photos naturalistes en particulier) à l'ère du numérique et de la diversité des démarches et motivations des auteurs. C'est pourquoi, au travers de cette convention, la photothèque du GON propose aux auteurs un cadre clairement délimité, sécurisant, et en conformité avec le Code de la propriété intellectuelle...

*...en bref !*

**> En permettant à l'association de publier ses œuvres dans les publications associatives courantes, l'auteur accomplit un geste militant en faveur de l'étude et de la défense de la faune sauvage.**

**> Les auteurs sont valorisés et encouragés par la publication de leurs créations.**

**> L'association s'engage à publier les œuvres dans un cadre clairement délimité qui respecte les auteurs et leurs droits, quel que soit leur statut ou aspiration.**

**> Les fichiers sont stockés dans un lieu unique et sécurisé géré par un administrateur, et ne sont jamais transmis à des tiers en cas de sollicitation extérieure ou utilisés hors du cadre de cette convention.**

Nom, adresse :	
----------------	--

Courriel :	
------------	--

<input type="checkbox"/> <b>Je souhaite participer à la photothèque associative du GON et adhère à la convention ci-dessous</b> (y remplir les champs)
Types d'œuvres concernées :
<input type="checkbox"/> Photographies
<input type="checkbox"/> Vidéos
<input type="checkbox"/> Dessins, peintures et croquis
<input type="checkbox"/> Enregistrements sonores

<input type="checkbox"/> <b>Je ne souhaite pas participer à la photothèque associative du GON</b>
<input type="checkbox"/> et ne serai plus sollicité sur le sujet
<input type="checkbox"/> mais le GON peut me solliciter lorsqu'il recherche des images ou des sons

## DISPOSITIONS GENERALES ET PORTEE DE LA CONVENTION

### Cession de droits d'exploitation

En soutien aux actions du GON, l'auteur de photographies, dessins, croquis, vidéos ou enregistrements sonores, appelés ci-après « les œuvres », cède au GON à titre gracieux les droits de reproduction et de représentation, dits « droits d'exploitation », des œuvres transmises dans le strict cadre de cette convention.

#### - Destination et étendue

**Ces œuvres pourront être utilisées dans toutes les publications associatives habituelles, gratuites, ou celle dont le prix ne vise qu'à couvrir les frais de publication, dont le maître d'œuvre unique ou principal est le GON.**

Elles pourront, sous réserve de ceux exclus par l'auteur (voir cadre ci-dessous), être utilisées pour tous types de supports et sans limite de tirage, en version papier ou numérique protégée le cas échéant, notamment la revue scientifique « Le Héron », les bulletins des sections locales, et aussi pour des plaquettes, brochures, livres, atlas, panneaux d'exposition et d'interprétation, calicots, banderoles, site internet, page Facebook et autres réseaux sociaux animés par le GON, cartes, affiches et affichettes, t-shirts, textiles, supports numériques (CD

Rom, DVD, films et vidéos), rapports, programme d'activité, revue de presse, projections, sonorisations, que le GON peut être amené à produire dans le cadre de ses activités associatives courantes.

Les publications qui relèvent d'une opération ayant bénéficié d'une subvention sans mise en concurrence et qui correspondent aux objets de l'association s'inscrivent pleinement dans la présente convention.

Par ailleurs, les images pourront aussi illustrer un article de presse dont l'objet principal est la présentation du GON ou de ses actions.

**Sont exclues toutes les utilisations commerciales et les utilisations publicitaires avec achat d'espace ; les publications entrant dans une procédure ayant impliqué une mise en concurrence (de type appel d'offre notamment) ; toutes les utilisations dont le GON n'est pas le maître d'œuvre principal.**

<input type="checkbox"/> <b>Exclusions particulières souhaitées par l'auteur</b>
<input type="checkbox"/> Site Internet du GON
<input type="checkbox"/> Page Facebook du GON
<input type="checkbox"/> Autre(s) à préciser :

- Zone géographique

La cession des droits d'exploitation est accordée pour le monde entier.

- Durée

La cession des droits d'exploitation est conclue par défaut pour une année renouvelable tacitement. L'auteur ou ses ayants-droits peuvent mettre fin à cette convention sur simple requête par courrier ou courriel, avec effet immédiat à réception et destruction des fichiers stockés. La résiliation par l'auteur ou par ses ayants-droits ne prendra effet qu'à la réception de la requête par le GON et ne pourra en aucun cas remettre en cause la validité des utilisations déjà effectuées pendant la durée d'acceptation de la convention.

**Droit moral**

Conformément à la réglementation liée au droit moral, l'utilisation d'une œuvre entraîne la mention du nom de l'auteur sous la forme « prénom + nom de l'auteur », sauf indication spécifiée par l'auteur (pseudo ou anonymat).

Le cas échéant, précisez votre pseudo :
---

L'auteur d'images autorise les recadrages et ajustements en terme de luminosité, contrastes, saturation, balance des couleurs éventuellement imposés par les contraintes de mise en page.

<input type="checkbox"/> J'autorise aussi les détourages (pour la conception de photomontages par exemple)
<input type="checkbox"/> ou je préfère que l'on demande mon accord avant de procéder à un éventuel détourage

L'auteur autorise le GON à renommer les fichiers pour des raisons pratiques de stockage (format « sujet\_lieu\_date\_auteur\_n°fichieroriginal »).

L'auteur sera informé à chaque publication de ses œuvres.

### **Droit des personnes et des propriétaires d'objets photographiés**

Les photos montrant des personnes identifiables sont exclues a priori, car elles nécessitent leur accord exprès avant publication (renseignements et formulaire spécifique disponible auprès de l'administrateur de la photothèque au besoin).

### **Engagements réciproques et clauses de ruptures**

#### **- Garantie de l'auteur**

L'auteur garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des œuvres qu'il cède.

L'auteur photographe assure que les photos ont été réalisées dans le respect de l'animal photographié et de son environnement.

#### **- Garantie du GON**

Le GON informera l'auteur à chaque utilisation d'une œuvre.

Le GON informera l'auteur de toute évolution des présentes conditions.

Dans la mesure du possible, il sera remis à l'auteur au moins un exemplaire des supports reprenant l'œuvre.

Dans la mesure du possible, le GON s'efforcera de rechercher, pour toutes ses publications, le panel d'auteurs le plus large possible afin de favoriser la diffusion du plus grand nombre.

Les utilisations dans un cadre commercial, publicitaire avec achat d'espace ou dans le cadre d'une procédure ayant impliqué une mise en concurrence, de type appel d'offre notamment, sont exclues.

En cas de sollicitation par des tiers, le GON s'engage à ne pas transmettre les œuvres.

#### **- Rupture de la convention**

L'auteur ou ses ayants-droits peuvent mettre fin à cette convention sur simple requête par courrier ou courriel, avec effet immédiat à réception et destruction des fichiers stockés. La résiliation par l'auteur ou par ses ayants-droits ne prendra effet qu'à la réception de la requête par le GON et ne pourra en aucun cas remettre en cause la validité des utilisations déjà effectuées pendant la durée de d'acceptation de la convention.

Le GON peut mettre fin à cette convention s'il constate que les engagements de l'auteur ne sont pas respectés.

## AUTRES DISPOSITIONS

### Approvisionnement et livraison des œuvres

- J'enverrai des images ou autres fichiers multimédias à l'administrateur à l'occasion, par courriel ou téléchargement, volontairement ou sur demande**
  - Je mets en ligne des images filigranées inutilisables en l'état, mais l'administrateur peut déjà opérer une sélection avant demande, sur ce site ou page :
- Je facilite -grandement- l'approvisionnement en permettant à l'administrateur d'extraire mes œuvres que je publie :**
  - sur SIRF ( [www.sirf.eu](http://www.sirf.eu) , plateforme de collecte de données naturalistes gérée par le GON)
  - sur Facebook à ce nom :
  - sur mon site personnel à ce nom :
  - Autre(s) à préciser :

### - Œuvres transmises au GON avant la convention

- J'ai déjà transmis des fichiers d'images et/ou des sons au GON par le passé, et je souhaite :**
  - qu'ils soient effacés.
  - qu'ils soient intégrés à la photothèque dans le cadre de la présente convention.

### Stockage des fichiers

Les fichiers sont stockés sur deux supports : un serveur sécurisé et un disque dur externe chez l'administrateur de la photothèque.

La transmission de fichiers aux responsables de groupes ou section peut nécessiter un transit par des sites internet de stockage temporaire de type « Dropbox » ou équivalents.

### Accès aux fichiers

Ont accès (sur identifiants) direct aux fichiers l'équipe salariée du GON, l'administrateur de la photothèque, l'administrateur de la page Facebook du GON, l'administrateur du site Internet du GON et le rédacteur du bulletin Le Héron.

En cas de besoin, les responsables de groupes ou section formulent une demande à l'administrateur de la photothèque qui leur transmettra les fichiers correspondant à la demande après qu'il ait vérifié qu'elle respecte le cadre de la présente convention.

**Après mise en forme de la publication, les utilisateurs s'engagent à supprimer les fichiers qui auraient transité sur leur ordinateur et à en informer l'administrateur de la photothèque, seule étant sauvegardée la publication finale illustrée.**

**ORGANIGRAMME SYNTHETIQUE ET INFORMATIONS TECHNIQUES** (voir en annexe)

### **CAS DES DEMANDES EXTERIEURES**

**En cas de sollicitation par des tiers, le GON s'engage à ne pas transmettre d'images ou autres fichiers multimédias**

Le GON relaiera toute demande extérieure aux auteurs (membres de l'association uniquement) qui en auront clairement émis le souhait, en toute connaissance de cause (cadre ci-dessous).

*Le GON, qui rassemble de nombreux photographes naturalistes, est naturellement sollicité régulièrement par divers organismes (collectivités territoriales, organismes publics, parcs, associations...) qui recherchent des images pour illustrer leurs publications.*

*Le GON n'est pas une agence photographique et ne peut se poser en intermédiaire entre auteurs (aux motivations et pratiques variées) et utilisateurs d'images (aux demandes plus ou moins précises ou conformes). C'est pourquoi, il a choisi de transmettre directement ces demandes aux auteurs qui en auront clairement manifesté le choix ; libre à eux d'y répondre ensuite à leur façon, sans que soit impliqué le GON dans les échanges et transactions.*

**Attention** : les auteurs volontaires doivent être bien conscients qu'ils entrent alors dans un marché concurrentiel et réglementé auquel il est déconseillé de prendre part sans en maîtriser un minimum les caractéristiques, règles et usages. Si vous souhaitez de plus amples informations sur le sujet (rédaction d'une cession de droits d'exploitation, tarification, obligations sociales et fiscales, etc.), vous pouvez vous rapprocher de l'administrateur de la photothèque (Vincent Gavériaux, membre du GON et par ailleurs référent sur ces questions à Phogima, l'antenne régionale de l'Union des photographes professionnels).

**Je souhaite que le GON me transmette les demandes extérieures**

L'administrateur de la photothèque s'engage à transmettre les demandes aux auteurs volontaires rapidement et de manière simultanée.

**POUR TOUS LES CAS DE FIGURE EXCLUS PAR LA PRESENTE CONVENTION**

Le cas échéant, tous les cas de figures exclus ou non prévus par la présente convention (notamment les utilisations commerciales, publicitaires avec achat d'espace, les publications entrant dans une procédure ayant impliqué une mise en concurrence de type appel d'offre, etc.) pourront faire l'objet d'accords séparés, via un formulaire spécifique et adapté.

***J'adhère à la présente convention !***

Fait à

le

L'auteur :

Le GON :

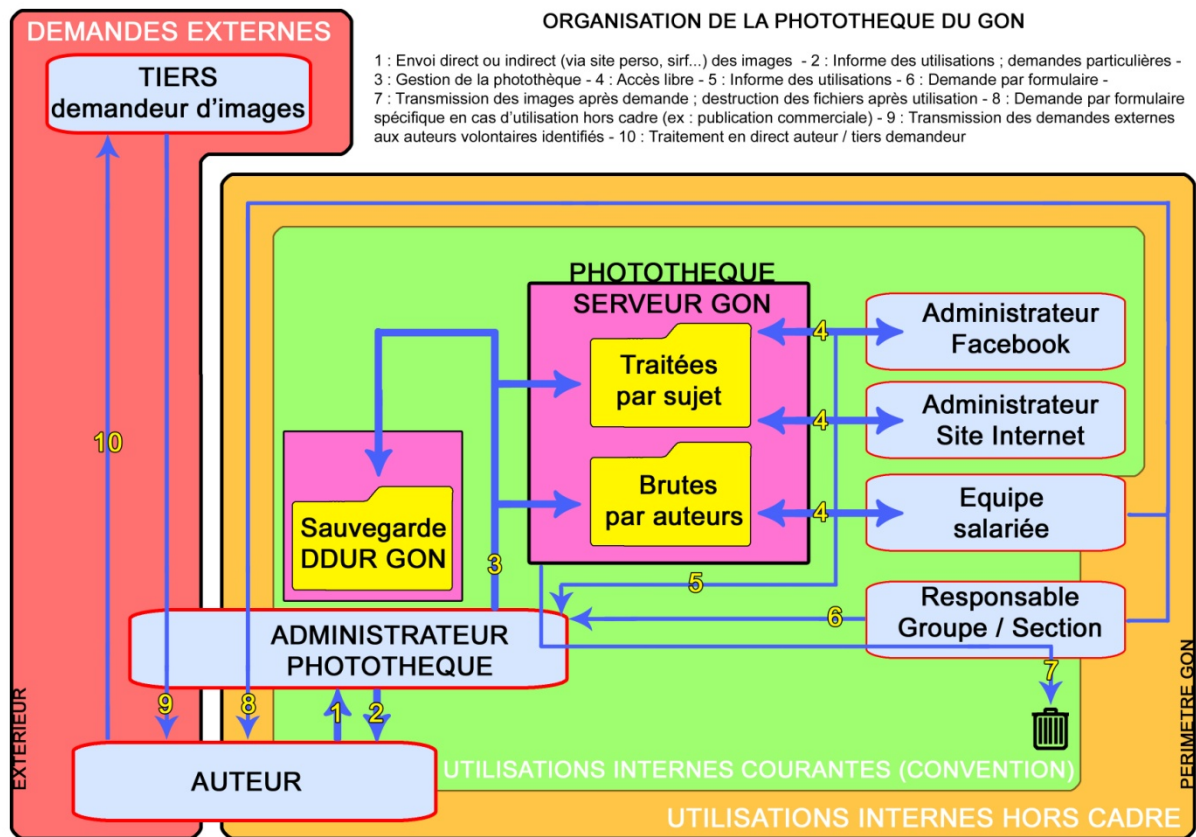
***A retourner à [phototheque@gon.fr](mailto:phototheque@gon.fr)***

***En cas de version papier manuscrite, renvoyer en 2 exemplaires signés au Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais - MRES - 23, rue Gosselet - 59000 Lille (timbre rendu au retour)  
+ copie numérique non signée à [phototheque@gon.fr](mailto:phototheque@gon.fr)***



## ANNEXES

### Organigramme synthétique du fonctionnement et de l'organisation de la photothèque



- > Les utilisations internes courantes sont encadrées par la présente convention.
- > Les utilisations internes hors cadre (commerciales, mise en concurrence...) font l'objet d'accords spécifiques.
- > Les demandes externes sont traitées en direct par les auteurs volontaires.

#### Informations techniques

Tous les types d'images ou de sons sont les bienvenus : images esthétiques bien sûr, mais aussi scientifiques, paysagères... Penser aux espèces qui font l'objet d'études (Chevêche, Moineau...) ou reviennent régulièrement dans l'actualité (Coccinelle asiatique, Renard...). Merci d'éviter d'envoyer des séries d'images très ressemblantes entre elles. Format minimum 1250 px en JPG 9 et plus.

Les photos montrant des personnes identifiables sont exclues a priori, car elles nécessitent leur accord exprès avant publication (renseignements et formulaire spécifique disponible auprès de l'administrateur de la photothèque au besoin).

Il est préférable de ne pas légendrer ou signer les images dans le corps de l'image (si vous souhaitez le faire, ajoutez plutôt une bande de texte sous l'image ou passez par les champs IPTC). Les courageux pourront nommer le fichier en suivant ce modèle : « sujet\_lieu\_date\_auteur\_n°fichieroriginal » (ex : pie\_bavarde\_marouilles\_150323\_willy\_vanouttersteene\_4326), sinon l'administrateur le fera au mieux selon les informations dont il aura connaissance. Le nom scientifique est retenu pour les insectes, araignées et mollusques (ex pour un Machaon : papilio\_machaon\_lille\_150918\_willy\_vanouttersteene\_3661).

Les images animalières utilisées sur Facebook ou Internet seront réduites au format minimal permettant une bonne lecture (600 px maxi) et signées dans le corps de l'image, afin de limiter les risques de pillages.

Courriel photothèque : [phototheque@gon.fr](mailto:phototheque@gon.fr).